



Saint Avertin, le 5 MARS 2020

Paul Agard
SNUipp-FSU 37

à
Madame la Rectrice de l'Académie Centre Val de Loire

OBJET: droit au temps partiel en Indre et Loire

Madame la Rectrice ;

Nous vous sollicitons sur la question du droit à temps partiel des enseignants du 1^{er} degré pour le département d'Indre et Loire..

En effet, M l'Inspecteur d'Académie nous a indiqué devoir diminuer le nombre de temps partiels et ce à votre demande, afin de nous rapprocher de la moyenne académique.

Nous aurions donc trop de personnels à temps partiels ! Cela se concrétise par des modifications de la circulaire départementale en Indre et Loire qui demande maintenant aux collègues de joindre les justificatifs pour les demandes de temps partiels sur autorisation.

Pourtant, le nombre de collègues à temps partiel n'a pas augmenté. Il a même baissé depuis le retour d'une majorité des écoles à la semaine de 4 jours.

Les bilans sociaux de vos services montre une baisse de plus de 13% des temps partiels pour nos collègues du 1^{er} degré au niveau académique (1617 en 2017 contre 1403 en 2018). Nous sommes revenus aux taux constatés avant la réforme des rythmes.

Vous n'êtes pas sans connaître la situation de notre profession, car vous l'avez exprimé à plusieurs reprises lors des CTA. Les conditions de travail se sont fortement dégradées depuis ces 10 dernières années, nos collègues ont besoin de ces temps partiels qu'ils soient de droit ou sur autorisation. Des collègues en début de carrière n'ont que cette solution pour répondre à toutes les missions qui leur incombent. L'augmentation des temps partiels après 40 ans témoignent de la fatigue pour ne pas dire de l'épuisement professionnel.

Madame la Rectrice, nous vous demandons de revenir sur toutes les restrictions envisagées. La question du temps partiel ne peut se réduire à des questions budgétaires ou à des statistiques à atteindre. Il est au contraire question des conditions de travail et de vie des personnels dont vous avez la responsabilité.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à notre attachement à l'école publique.

Paul Agard
Pour la FSU-SNUipp 37

PETITION EN DIRECTION DE Mme la RECTRICE POUR LE RESPECT DU DROIT AU TEMPS PARTIEL EN INDRE ET LOIRE

Les enseignant-es de l'école de
d'Indre et Loire vous demandent ,Mme la Rectrice de l'académie Centre- Val de Loire, d'assurer le droit à temps partiel de droit et sur autorisation pour tous les personnels qui le sollicitent.

NOM PRENOM et SIGNATURE

NOM PRENOM et SIGNATURE



PETITION EN DIRECTION DE Mme la RECTRICE POUR LE RESPECT DU DROIT AU TEMPS PARTIEL EN INDRE ET LOIRE

Les enseignant-es de l'école de

.....
d'Indre et Loire vous demandent ,Mme la Rectrice de l'académie
Centre- Val de Loire, d'assurer le droit à temps partiel de droit
et sur autorisation pour tous les personnels qui le sollicitent.

NOM PRENOM et SIGNATURE

--	--

PETITION A RETOURNER PAR COURRIER A FSU SNUIPP37

18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN

ou par mail (scan de la pétition ou photo) à snu37@snuipp.fr

ou à remettre à un de vos collègues de la FSU-SNUipp37.

IMPORTANT : UNE PETITION DE DOIT JAMAIS VOUS DEMANDER VOTRE ADRESSE, MAIL OU TELEPHONE.